

Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2022/63 – Avenant n° 1 au Lot n° 1 Dommages aux biens et risques annexes du Marché public de services d'assurances pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique 2019 avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 2021/93 décidant de la signature d'un marché public de service d'assurances avec l'entreprise ASSURANCES PILLIOT pour le lot n° 1 Dommages aux biens et risques annexes,

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 septembre 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Un avenant au lot n° 1 du marché public de services d'assurance est signé entre la Communauté de Communes Val-de-Saône Centre pour le montant cité ci-après à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF ANNUEL initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Montant Avenant 1	Nouveau MONTANT ESTIMATIF ANNUEL au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	<b>ASSURANCES PILLIOT (Mandataire)</b> Rue de Witternesse – BP 40 002 42602 - 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX <b>VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG (Co-traitant)</b> VHV PLATZ 1 – 30177 HANOVRE - Allemagne	5 382, 44 € H.T	25 %	6 728,05 € HT

Le montant global du marché de travaux passe de 56 089,52 € HT sur la durée totale du marché (4 ans) à 60 126,35 € HT, soit une hausse de 7,2 % du montant du marché initial.

**Article 2:**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, Mme le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée à la société Assurances PILLIOT.

Fait à MONTCEAUX, le 3 octobre 2022

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX